



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0645

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association Centre de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain -
Convention 2009-2011 - Programme d'actions 2009 - Subvention 2009

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions
externes

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

Séance publique du 9 mars 2009**Délibération n° 2009-0645**

commission principale : urbanisme

objet : **Association Centre de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain - Convention 2009-2011 - Programme d'actions 2009 - Subvention 2009**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine est membre fondateur de l'association Centre de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain (CR-DSU).

Le CR-DSU, créé en juin 1993, intervient dans le cadre d'un travail concerté avec l'Etat, la Région et les principales collectivités de la région pour contribuer à la qualification et la mise en réseau des acteurs de la politique de la ville et du développement social urbain.

Le CR-DSU s'adresse à l'ensemble des acteurs de Rhône-Alpes dont 34 % interviennent sur le département du Rhône, ce qui signifie que le CR-DSU regroupe un nombre important de professionnels de l'agglomération lyonnaise.

La période actuelle de redéfinition des modes d'intervention publique dans les territoires en difficulté confirme l'intérêt du CR-DSU pour accompagner les professionnels dans ces changements et mettre en débat les enjeux liés aux politiques locales de solidarité territoriale.

La Communauté urbaine, en tant que membre du CR-DSU, s'est engagée depuis 1993, dans le cadre d'un conventionnement pluriannuel, à soutenir, par l'attribution d'une participation financière, la réalisation des actions du programme annuel de l'association qu'elle aura retenu pour sa compatibilité avec la politique communautaire de lutte contre les processus de dévalorisation de certains territoires de la Communauté urbaine.

Le soutien de la Communauté urbaine a ainsi été formalisé pour la période récente, par la convention pluriannuelle 2007-2008 qui a pris fin le 1er janvier 2009.

Le nouveau conventionnement, couvrant la période 2009-2011 et qui est présenté au Conseil, précise les engagements réciproques des deux partenaires et organise le versement de la participation financière communautaire ainsi que les modalités de contrôle de l'activité de l'association par la Communauté urbaine.

Le CR-DSU a proposé, pour l'exercice 2009, son programme d'activités, qui fait l'objet de l'annexe n° 1 à la convention ainsi que son budget prévisionnel.

La contribution totale de la Communauté urbaine, sur la durée de la convention, est plafonnée à 165 000 €.

Pour l'exercice 2009, une subvention de 55 000 € est inscrite au budget primitif de la Communauté urbaine.

Pour les exercices 2010 et 2011, un avenant approuvera annuellement le programme d'activités du CR-DSU et présentera le budget prévisionnel qui lui est associé et la subvention correspondante de la Communauté urbaine sera inscrite au budget primitif de l'année considérée ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Prend acte du programme d'activités 2009 du CR-DSU présenté en annexe de la convention.

2° - Approuve :

a) - le versement d'une subvention de 55 000 € au CR-DSU pour l'exercice 2009,

b) - la convention triennale 2009-2011 à conclure avec l'association CR-DSU.

3° - Autorise monsieur le président à signer avec l'association CR-DSU, la convention triennale 2009-2011.

4° - La dépense correspondant à la subvention 2009 d'un montant de 55 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 657 480 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.